



# INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

10ème année • 38, rue des Eburons - 1040 Bruxelles  
Edité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk •  
Tél: (32-2) 2303472 • ISSN 0770-9664 • Dépot légal: 2198  
Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - Bxl.

117/118

SIX ANS APRES LE COUP D'ETAT DE 1980,  
LA TURQUIE ENDURE TOUJOURS LA REPRESSION DE LA "DEMOCRATIE" MILITAIRE

## L'ANNIVERSAIRE NOIR

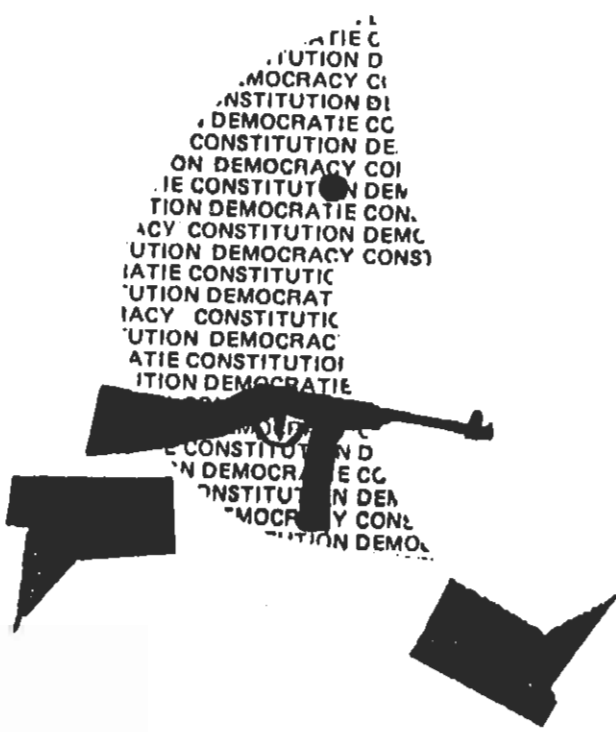
Le 12 Septembre 1986... Alors que la Communauté européenne se prépare à sa première rencontre officielle avec la délégation turque, prévue pour le 16 septembre à Bruxelles, les forces démocratiques de Turquie marqueront pour la sixième fois, l'anniversaire noir du coup d'état des généraux turcs... Un attentat contre les droits démocratiques acquis de la population de Turquie qui a déclenché une répression sans précédent dans ce pays membre du Conseil de l'Europe, de l'Alliance atlantique et membre associé de la Communauté européenne. Il s'agit d'un complot bien préparé avec l'incitation et le soutien du FMI d'une part, et d'autre part, du Pentagone, qui s'est soldé par l'institutionnalisation d'une "démocratie" militariste qui se caractérise, malgré son relatif assouplissement, par la violation constante de tous les droits de l'Homme garantis par la Convention européenne. Notamment:

- le maintien de milliers de progressistes et de démocrates dans les cachots,
- les innombrables procès de masse se poursuivant devant les tribunaux militaires ou dans les Cours de la Sécurité d'Etat,
- la torture systématique dans les centres d'interrogatoire et le traitement inhumain des détenus dans les prisons,
- l'exclusion de tous les partis politiques de la classe ouvrière et de la population kurde de la vie politique,
- la privation des droits politiques de tous les anciens dirigeants de gauche et de droite,

- l'exclusion des rapports du travail de la centrale syndicale DISK, dont plus de 1 500 dirigeants sont toujours jugés devant les tribunaux militaires,
- la restriction des droits sociaux et syndicaux,
- les poursuites constantes à l'encontre des journalistes qui aboutissent à l'application d'une autocensure dans la presse,
- l'absence de l'autonomie académique dans les universités, soumises à la discipline de caserne du YOK,
- l'absence des droits nationaux, culturels et religieux de la population kurde ainsi que des minorités chrétiennes,
- la répression interminable dans le Kurdistan turc occupé par deux tiers des effectifs de l'Armée turque et soumis toujours au régime de loi martiale ou à l'état d'urgence,
- l'intimidation constante des ressortissants turcs à l'étranger menacés de privation de la nationalité turque.

Toutes ces pratiques montrent que les cicatrices ouvertes durant les trois années de la dictature militaire et qui se sont soldées par l'arrestation de plus de 200 mille opposants, la pendaison de 27 résistants, la chasse à l'homme aboutissant à la mort de centaines de démocrates, l'exclusion de dizaines de milliers de personnes des services publics et la chute de 50 pourcent du pouvoir d'achat des travailleurs, sont toujours très loin de se fermer.

Ce qui est décevant, c'est que plusieurs institutions européennes et internationales comme le Conseil de l'Europe, la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, l'Organi-  
./..



sation Internationale du Travail, sans tenir compte de ces réalités de la Turquie, ont déjà donné leur travail au régime d'Ankara.

Alors que les représentants du régime siègent à Strasbourg côte à côte avec les parlementaires européens le Ministre turc des Affaires étrangères se prépare à présider le Conseil des ministres à partir de Septembre 1986.

Qui plus est, la CEE, malgré le fait que les conditions établies par le Parlement européen ne sont pas encore satisfaites par Ankara, a annoncé qu'elle reprendra ses relations avec la Turquie qui étaient suspendues depuis le coup d'état de 1980.

Plusieurs dirigeants politiques européens se sont même prononcés d'ores et déjà en faveur de l'adhésion de Turquie comme 13ème membre de la Communauté européenne.

Sans aucune doute, c'est le droit du peuple de Turquie, s'il juge nécessaire et utile son intégration à la famille européenne, de poser la candidature turque à la CEE. Etant donné que la Turquie est déjà "membre associé" de la Communauté européenne, une telle candidature ne serait pas surprenante, si les conditions économiques, sociales et politiques avaient été remplies par ce pays.

Or, le produit national brut par habitant se traîne toujours en-dessous de 1000 dollars en Turquie alors qu'il dépasse 10 000 dollars dans plusieurs pays membres de la Communauté. De plus, l'industrie turque est si précaire que la levée de tous les barrières douanières peut aboutir dans quelques années à son anéantissement. Par conséquent, le taux de chômage, actuellement de 20 pour cent, peut devenir encore plus grave.

Pour toutes ces raisons, la candidature turque à la Communauté européenne, doit tout d'abord être débattue par toutes forces politiques du pays dans un régime véritablement démocratique.

D'ailleurs, l'instauration d'un régime démocratique conforme à tous les critères définis dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme est une condition sine qua non pour l'intégration à la famille européenne occidentale.

La présence d'un parlement et de certains partis politiques ne signifie aucunement l'instauration d'un régime démocratique en Turquie.

Tout d'abord, le parlement actuel n'est composé que des élus des partis politiques qui se sont constitués dans le cadre du système militariste et anti-démocratique. Le gouvernement actuel est issu de ce parlement et le premier ministre de ce gouvernement est un des cerveaux qui était au service de la junte militaire comme vice-premier ministre. De plus, selon la Constitution imposée par les militaires, quel que soit le gouvernement, c'est le général-président Evren qui, grâce à ses pouvoirs étendus, a le dernier mot sur toutes les affaires concernant la politique intérieure et extérieure du pays.

Juste avant la première réunion du Conseil d'association turco-européen, en vue de créer une image plus démocratique, le gouvernement a organisé les élections partielles et a autorisé 12 partis politiques à participer à ces élections: deux partis de centre-gauche et dix de droite.

Mais les organisations politiques de la classe ouvrière et du peuple kurde sont toujours interdits, et les anciens dirigeants comme Demirel et Ecevit sont toujours privés des droits politiques.

Quel que soit le nombre des partis politiques participant aux élections partielles, ce ballottage ne sera aucunement la preuve de la restauration de la démocratie en Turquie.

Tant que la Constitution de 1982 ne sera pas modifiée, que les partis politiques de la classe ouvrière et du peuple kurde ne seront pas autorisés et que le général-président Evren ne sera pas remplacé par un Président de la République élu démocratiquement, personne ne peut parler d'une Turquie démocratique.

Par conséquent, la reprise des relations turco-européennes ne sera jamais une contribution à la démocratisation de la Turquie, mais servira seulement à la consolidation d'un régime despotique dans le sud-est de l'Europe.

Quant aux déclarations favorables de certains dirigeants européennes en ce qui concerne la candidature turque à la Communauté européenne, elle constituent, en un mot, une flagrante trahison aux principes démocratiques du Traité de Rome.

La prise de position de chaque pays européen à propos du régime turc, pendant la réunion du Conseil d'association, sera l'indice du niveau de leur respect des principes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et du Traité de Rome.

#### INCULPATION DES DIRIGEANTS POLITIQUES

Alors que la campagne pour les élections partielles du 28 septembre avance, les Procureurs de la République intensifient des poursuites judiciaires à l'encontre des dirigeants politiques pour leurs déclarations ou leurs actes.

Après un procès contre l'ancien premier ministre Ecevit devant la Cour de la Sûreté d'Etat pour son allocution à la Réunion des fondateurs du Parti de la Gauche démocratique (DSP) dirigée par son épouse, le Procureur de la République a tenté une deuxième poursuite contre lui pour sa participation à une manifestation organisée le 27 juillet à Karabük par le même parti.

Le 9 août, à Karadeniz Ereğlisi, le président local du Parti Populiste social-démocrate (SHP), l'avocat Onay Alpago, et quatre autres membres du comité local du même parti ont été traduits devant la Cour de la Sûreté d'Etat pour avoir organisé une soirée culturelle. Ils sont accusés de faire chanter des chansons contestataires et d'exposer les dessins faits par des détenus politiques dans les prisons militaires pendant leur emprisonnement.

Une semaine plus tard, le 15 août, l'ancien secrétaire général adjoint du SHP, Edip Servet Büyükdevrimci a été arrêté suite à une dénonciation qu'il aurait parlé en kurde avec les membres d'origine kurde au siège du parti.

Le président du SHP, Erdal İnönü a accusé le gouvernement de recourir à des méthodes d'intimidation juste avant les élections partielles. Les autres leaders d'opposition partagent cet avis.

## LE BOMBARDEMENT DU TERRITOIRE IRAKIEN PAR LES PHANTOMS TURQUES

L'Opération de ratissage baptisée "Soleil" effectuée par l'Armée turque contre les militants kurdes a pris une nouvelle envergure le 15 août 1986 par le bombardement des villages kurdes en Irak. Alors que les autorités turques affirment que ce raid serait une représaille contre la mort de douze militaires turcs (dont un commandant et un sous-officier) dans une embuscade tendue par les Kurdes dans la province d'Hakkari, à l'extrême sud-est du pays, curieusement, la date de cette opération sanglante coïncide avec le deuxième anniversaire du déclenchement de l'opération de résistance armée par les Kurdes.

Malgré les déclarations triomphalistes faites à plusieurs reprises, l'armée turque n'est pas encore parvenue à "écraser" la résistance armée et a subi une véritable perte de prestige dans le cours de cette guerre qui a déjà fait selon les sources officielles, 328 tués: 103 militaires, 130 militants et 85 villageois. Dans la crainte d'une éventuelle action armée spectaculaire des Kurdes en vue de marquer le deuxième anniversaire du déclenchement de cette guerre, l'Armée Turque aurait tenté, par l'opération du 15 août, de prouver sa puissance et de récupérer son prestige diminué.

En effet, l'embuscade kurde se soldant par la mort de 12 militaires était une réaction à la condamnation le 5 août, par le tribunal militaire d'Adana, de 25 militants kurdes à la peine capitale et de 25 autres à la prison à vie pour avoir "participé à des activités terroristes" avant le coup d'Etat de 1980. Mais l'Armée turque a utilisé cette embuscade comme un prétexte pour le bombardement en territoire irakien.

Le Ministère turc des Affaires étrangères n'a précisé, dans son communiqué, ni le nombre ni le type d'avions qui ont franchi la frontière irakienne, ni la localisation des positions visées ni le bilan de cette opération.

Pourtant, la Radio de Bagdad a annoncé que 165 Kurdes auraient été tués. Suite à cette annonce, le Premier Ministre Ozal a déclaré que le nombre des Kurdes tués pourrait s'élever à 200.

Deux jours après l'embuscade, les autorités d'Ankara ont décrété un amendement à la loi martiale (encore en vigueur dans quatre des huit provinces sud-est) pour mener ce bombardement. Alors que la constitution turque exige la consultation du Parlement avant toute action militaire à entreprendre en dehors du territoire national, ce décret a été adopté par le gouvernement en utilisant ses "pouvoirs spéciaux".

Au plan du droit international, le gouvernement turc inscrit ce raid dans le cadre d'un accord turco-irakien signé en octobre 1984 reconnaissant "en cas de nécessité impérieuse" aux forces armées des deux pays un "droits de poursuite" sur leur territoire respectif.

Même avant cet accord, il existait depuis 1979 un accord de "coopération" mis au point entre le général Kenan Evran, alors chef d'état major des forces armées turques, et le président irakien Saddam Hussein, permettant la "coordination des actions pour contrôler les minorités" kurdes des deux pays.

C'est grâce à cet accord que des forces spéciales des parachutistes et de la gendarmerie turque pénétraient en mai 1983, sur une quarantaine de kilomètres,

en territoire irakien. Cette opération de ratissage systématique qui avait duré au moins une semaine aurait permis aux militaires turcs de capturer 1 500 à 2 000 militants kurdes.

Après la conclusion du deuxième accord en 1984, Ankara s'appropriait à lancer une autre opération en territoire irakien suite aux attaques dans le sud-est de la Turquie, menées par les maquisards du Parti Ouvrier de Kurdistan (PKK) qui avaient trouvé refuge auprès de leurs frères du parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, lui-même en guerre contre les forces irakiennes avec l'appui du régime iranien de Khomeiny. Mais le refus de Téhéran de coopérer avec la Turquie avait acculé les militaires turcs à renoncer à leur deuxième opération.

La dernière opération mise en pratique sans tenir compte d'une éventuelle réaction irannienne a déjà suscité plusieurs réactions au plan international.

Alors que le gouvernement irakien, complice du régime turc, se refusait à tout commentaire, Massoud Barzani a annoncé que les villages bombardés par les Phantoms de l'Armée turque étaient habités par les Kurdes irakiens et non par les maquisards kurdes en provenance de Turquie. De plus, la plupart des victimes seraient des femmes et des enfants.

Une autre réaction plus retentissante est venue du Colonel Khaddafi qui se déclare solidaire avec la population opprimée du Moyen-Orient. "Cette opération du gouvernement turc n'est pas différente que les pratiques de l'Israël sioniste et l'Afrique du Sud raciste," a-t-il dit.

Même en Turquie, malgré toute la campagne destinée à glorifier cette opération, le parti populistesocial-démocrate (SHP), première formation d'opposition à l'Assemblée Nationale, a accusé le gouvernement de déclencher une opération militaire en dehors du territoire turc sans avoir l'approbation du Parlement et d'entraîner le pays dans des aventures extrêmement risquées.

Toutes ces réactions n'ont pas empêché l'Armée turque de poursuivre ses opérations en Irak et quelques jours plus tard, une unité des forces spéciales a pénétré dans le territoire irakien et, d'après le quotidien Milliyet du 23 août, aurait arrêté 35 militants kurdes.

La-dessus, le gouvernement iranien a rompu son silence et a condamné l'opération de l'Armée turque. Mais le Ministère turc des Affaires étrangères a répondu que celle-ci "ne concernait pas un pays tiers." Cette tension entre la Turquie et l'Iran est survenue alors que le ministre turc des Affaires étrangères, M. Halefoğlu, se préparait à une visite à Téhéran.

Toute cette déstabilisation en Kurdistan turc est la conséquence inévitable de la politique chauviniste appliquée par les gouvernements turcs depuis la proclamation de la République. Ankara nie toujours aux Kurdes (quelque 15 millions) le moindre début de reconnaissance de leur identité culturelle et ethnique. De plus, le Kurdistan turc est la région la plus pauvre du pays.

Comme le souligne *Le Soir* du 18 août, le comble est d'entendre Ankara accuser la Bulgarie de nier aux Turcs la reconnaissance de leur identité ethnique et culturelle.



## RESPECT DES DROITS DE L'HOMME LA TURQUIE EST AU 67<sup>ème</sup> RANG

La revue britannique "The Economist" vient de publier un guide sur le respect des droits de l'homme dans le monde. Cette étude place la Turquie au 67<sup>ème</sup> rang parmi 120 pays au point de vue du respect aux droits de l'Homme.

Alors que la Suède, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, la RFA, l'Autriche, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Belgique figurent en tête de la liste des pays dans lesquels les droits de l'Homme sont le mieux respectés, l'Éthiopie, la Corée du Nord, l'Irak, l'Union Soviétique, la Roumanie, l'Afrique du Sud, la Bulgarie, la Chine, la Libye et Cuba sont qualifiés de pays n'ayant pas de respect des droits fondamentaux.

## 91 PEINES CAPITALES ATTENDENT LA RATIFICATION DU PARLEMENT

D'après The Turkish Daily News du 4 juillet, le nombre des peines capitales approuvées par la Cour de Cassation et transférées au Parlement pour leur ratification s'élève à 91.

Depuis le coup d'état du 12 septembre, 37 personnes ont été exécutées suite à l'approbation de la junte militaire ou du Parlement. Le nombre des exécutions dont la sentence a été ratifiée par le Parlement n'est que de deux: Hidir Aslan et Ilyas Has.

Après leur exécution en 1984, à cause de la campagne tant au pays qu'à l'étranger contre la peine capitale, l'Assemblée nationale n'a plus débattu les dossiers de peine de mort. Pourtant, les tribunaux militaires continuent toujours à prononcer les peines capitales à l'encontre des activistes politiques.

D'autre part, le Ministre de la Justice Necat Eldem, dans son interview au quotidien Hürriyet du 5 juillet, a déclaré qu'il est catégoriquement contre la suppression de la peine capitale dans les conditions actuelles du pays.

## TOUJOURS LA LOI MARTIALE OU L'ÉTAT D'URGENCE

Par la décision de l'Assemblée Nationale, l'application de la loi martiale dans cinq provinces de l'Est; Diyarbakır, Hakkari, Mardin, Siirt et Van, a été prolongée pour quatre mois depuis le 19 juillet 1986.

L'application de l'état d'urgence dans 11 autres provinces a également été prolongée pour quatre mois depuis la même date. Quatre des plus grandes villes du pays, Istanbul, Ankara, Izmir et Adana sont parmi ces provinces. Les autres sont Agri, Bingöl, Elazığ, Hatay, Kars, Sanliurfa et Tunceli. Par contre, l'Assemblée Nationale a mis fin à l'état d'urgence dans les provinces de Icel, Ordu et Sivas.

## CAMPAGNE CONTRE LES ARTICLES 141, 142 ET 163

Le Bureau du Barreau d'Izmir a présenté au Ministère de la Justice une pétition demandant la levée des articles 141, 142 et 163 du Code Pénal Turc. Les articles 141 et 142 empruntés en 1936 au Code Pénal de Mussolini exigent des peines de prison allant jusqu'à 15 ans pour toute propagande ou pour tout acte d'organisation en vue d'établir l'hégémonie d'une classe

sociale ou l'autonomie d'une ethnie autre que la nation turque. Quant à l'article 163, il punit toute propagande ou tout acte contre les principes laïques de l'Etat.

Le Barreau d'Izmir demande que toute propagande et tout acte qui ne favorisent pas l'utilisation de force ou de violence ne soient plus considérés comme "crimes" contre l'Etat.

## UNE ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

98 intellectuels renommés de Turquie ont constitué le 18 juillet 1986 "L'Association des Droits de l'Homme" à Ankara. La plupart des fondateurs de l'association avaient déjà pris place parmi les signataires d'une pétition destinée au "Président de la République" et étaient poursuivis par les procureurs militaires pour avoir demandé dans cette pétition le respect des droits de l'Homme.

Les fondateurs de la nouvelle association ont résumé leur but en ces termes:

"De prendre l'initiative pour que les droits de l'Homme définis dans les conventions internationales soient entièrement respectés dans le pays,

"De dénoncer toute violation des droits de l'homme et de réagir afin qu'elle ne se répète plus,

"De travailler afin de modifier la législation de façon qu'elle soit conforme aux conventions et accords internationaux,

"De prendre toutes les initiatives en vue d'améliorer les conditions de vie dans les prisons et de garantir le respect de la dignité humaine des prisonniers sans distinctions raciale, sexuelle, de linguistique, religieuse ou politique,

"De travailler en vue de l'adoption par la Turquie du droit individuel de faire recours à la Commission européenne des Droits de l'Homme."

## LES VICTIMES DE LA LOI MARTIALE S'ORGANISENT

Bien que la loi martiale soit levée dans plusieurs provinces de Turquie, des milliers de personnes licenciées par les services publics sur l'ordre des autorités de la loi martiale ne sont pas encore parvenues à retrouver leur poste.

Certains d'entre eux y sont parvenus, mais leur perte de salaires n'est pas indemnisée. Récemment, la Cour Suprême de l'administration militaire, après avoir étudié une plainte déposée par un fonctionnaire qui a été licencié et est retourné à son post après la levée de la loi martiale, a décidé qu'il n'aurait aucun droit de demander une indemnité pour les années au cours desquelles il est resté au chômage.

D'après le quotidien Milliyet du 30 juillet, le nombre des enseignants ou employés d'université qui ont été licenciés par l'ordre de la loi martiale s'élève à quelque 3 mille.

Selon la loi électorale, ces victimes de la loi martiale se voient également refuser le droit de participer aux élections.

Un groupe de professeurs d'université a pris l'initiative de constituer une association ayant pour but la défense des intérêts des victimes de cette pratique de la loi martiale.

D'autre part, plus de 3 mille étudiants d'université qui ont été exclus de l'enseignement supérieur se voient refusés de s'inscrire de nouveau, malgré la levée de la loi martiale. Beaucoup d'entre eux se sont rendus à la section turque de Chypre afin de continuer leurs études supérieures.

## LES PARENTS DES PRISONNIERS S'ORGANISENT, MAIS...

Ayant constaté que l'amnistie générale a été refusée et que les conditions d'emprisonnement ne s'améliorent toujours pas, les parents des détenus et des prisonniers avaient constitué le 3 février 1986 une association d'entraide et avaient remis les statuts à la Sûreté.

Cinq mois plus tard, le 8 juillet, les autorités policières leur ont informé que leur association n'aurait pas été autorisée par le gouverneur d'Istanbul en disant qu'il est illégal de constituer une association ayant pour but "de commettre un crime ou d'encourager quelqu'un à commettre un crime."

## LES ARRESTATIONS RECENTES

Le 1.7, à Bingöl, une personne est tuée pendant un affrontement entre les forces d'ordre et des militants kurdes,

Le 5.7, à Adana, 9 personnes sont arrêtées pour des activités illégales,

Le 9.7, à Semdinli-Hakkari, 2 personnes sont abattues et 4 blessées pendant un conflit armé entre les forces de sécurité et des militants kurdes.

Le 11.7, à Ankara, les forces de sécurité abattent un résistant,

Le 12.7, à Malatya, huit militants de gauche sont arrêtés.

Le 16.7, à Elazığ, les forces de sécurité arrêtent 10 militants de gauche.

Le 19.7, à Izmit, 13 membres du groupe religieux "Naksibendi" sont arrêtés pour exercer des rituels clandestins.

Le 29.7, à Tokat, un activiste de droite est abattu par la police.

Le 30.7, à Siirt, trois Kurdes sont abattus pendant un affrontement armé.

Le 2.8, à Tunceli, les forces de sécurité tuent neuf militants kurdes.

Le 8.8, à Bitlis, un Kurde est abattu.

Le 10.8, à Bingöl, les militants kurdes abattent une personne.

Le 13.8, à Uludere-Hakkari, les militants kurdes abattent un commandant, un sous-officier et 10 soldats.

Le 16.8, à Sanliurfa, 26 personnes sont arrêtées pour appartenir à une organisation de gauche.

## LES CONDAMNATIONS RECENTES

Le 1.7, à Istanbul, 10 membres de "la Jeunesse de Libération" sont condamnés à des peines de prisons allant jusqu'à 13 ans.

Le 3.7, à Istanbul, 8 membres de "Libération" condamnés jusqu'à 12 ans.

Le 4.7, à Ankara, 4 membres de Dev-Yol condamnés à la peine capitale, deux à la prison à vie et 27 autres jusqu'à 27 ans.

Le 16.7, à Ankara, trois activistes d'extrême-droite condamnés à la peine capitale, six à la prison à vie et 14 autres jusqu'à 36 ans.

Le 17.7, à Erzurum, 2 membres de Dev-Yol à la peine capitale et 24 autres jusqu'à 24 ans.

Le 29.7, à Istanbul, 7 membres du Parti Socialiste de la Patrie (SVP) condamnés jusqu'à 8 ans.

Le 30.7, à Istanbul, 74 membres présumés du TKP condamnés jusqu'à 15 ans.

Le 31.7, à Adana, 5 membres du Parti du Travail

de Turquie (TEP) condamnés à la peine capitale, un à la prison à vie et 20 autres à des diverses peines de prison.

Le 5.8, à Izmir, trois membres de "Libération" à la peine capitale, un à la prison à vie et 9 autres jusqu'à 20 ans.

Le 6.8, à Adana, 25 membres du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK) à la peine capitale, 25 à la prison à perpétuité et 230 autres jusqu'à 24 ans.

Le 15.8, à Istanbul, trois activistes religieux condamnés jusqu'à 8 ans.

Le 16.8, à Istanbul, 8 militants du mouvement "La Troisième Voie" condamnés jusqu'à 6 ans et 8 mois.

## 861 MORTS DOUTEUSES EN 5 ANS DANS LES PRISONS DE TURQUIE

Le député populiste Ibrahim Tasdemir (SHP) a révélé qu'au cours de la période de cinq ans depuis le coup d'état de 1980, le nombre des détenus morts dans les prisons s'élèverait à 861.

En réponse à cette déclaration, le Ministère de la Justice a affirmé que 813 d'entre eux étaient morts pour des raisons naturelles, 13 pendant des bagarres entre eux-mêmes, 33 par suicide et seulement deux à cause de mauvais traitements dans la prison.

Compte tenu de l'âge jeune de la plupart des détenus, l'affirmation de la mort pour des "raisons naturelles" est évidemment très loin de justifier le grand nombre des victimes.

D'autre part, l'hebdomadaire Yeni Gundem, dans son numéro qui est consacré à des conditions d'emprisonnement en Turquie, a révélé les noms de 14 détenus qui sont morts en prison dans des circonstances douteuses. Parmi eux, quatre sont morts pendant la grève de la faim collective des prisonniers et deux autres auraient péri à cause de la torture, de mauvais traitements ou du manque de soins médicaux.

Les noms des victimes: Mustafa Yalçın, Hakan Mermeroluk, Ismet Tas, Hüseyin Aydın, Hamdi Filizcan, Sazıman Kansu, Adil Can, Abdullah Merai, Haydar Basbag, Fatih Okutılmıs, Hasan Telci, Mustafa Tunç, Hulusi Dalak et Ismail Cüneyt.

## NOUVEAUX CAS DE TORTURES ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS EN PRISON

Le 3.5, les détenus de la prison d'Izmir déclenchent une grève de la faim pour protester contre les mauvais traitements.

Le 14.5, à Ankara, deux Libyens, jugés par la Cour de la Sûreté de l'Etat, déclarent qu'ils auraient été torturés par la police pendant leur interrogatoire.

Le 16.5, six détenus politiques de la prison d'Amasya sont en grève de la faim pour protester contre leur privation de journaux, de livres, de visites et d'aération.

Le 17.5, à Istanbul, les parents des détenus de la prison militaire de Metris envoient une lettre à l'administration carcérale pour protester contre les mauvais traitements.

Le 7.6, à Istanbul, les parents du détenu Hayrettin Eren déclarent qu'ils n'ont aucune nouvelle de leur fils depuis six ans.

Le 19.6, l'éditeur de la revue Ogrotmen Dünyası, M. Ayhan Saruhan déclare qu'il aurait été torturé pendant sa détention. Il avait été arrêté en 1984 à Ankara pour avoir accompagné une délégation suédoise pendant leur enquête sur le respect des droits de l'Homme en Turquie.

./.

Le 21.6, à Istanbul, les détenus de la prison militaire Metris commencent une grève de la faim de 3 jours pour marquer le deuxième anniversaire de la mort de leurs quatre camarades qui avaient péri pendant une autre grève de la faim dans la même prison.

Le 26.6, l'avocat Ibrahim Acan dépose une plainte contre le procureur Ali Galip Dincer en l'accusant de soumettre les détenus à la torture et aux mauvais traitements.

Le 27.6, les parents des détenus de Samsun déclarent que leurs fils sont privés par l'administration carcérale de la visite et empêchés d'accéder à la cour de récréation.

Le 6.7, deux anciens détenus de la prison d'Adana, Seyithan Saykan et Hasan Zihli signalent qu'il y aurait des cellules de mort dans cette prison et que les détenus seraient très souvent tabassés par les gardiens.

Le 9.7, à Adana, pendant l'audience du procès contre le PKK, les inculpés déclarent qu'ils ne répondront pas aux questions du juge tant que la bastonnade se poursuit dans la prison.

Le 25.7, à Kilis, quatre anciens de village déclarent qu'ils auraient été tabassés dans le poste de gendarmerie et que plus de 50 villageois auraient été également torturés par des gendarmes.

Le 16.8, à Ankara, un cas récent de torture est mis en évidence suite à l'autopsie du cadavre de Yüksel Tokdogan qui avait été déclaré mort par la police pendant son interrogatoire. Il est également constaté que la victime était paralysée une semaine avant sa mort.

#### LA PRESSION SUR LES INTELLECTUELS

Le 3.7, à Izmir, l'acteur du Théâtre d'Etat Kemal Kocatürk est traduit devant la Cour de la Sûreté d'Etat pour avoir dit "il n'y a ni marteau ni faucille" pendant une représentation. Il risque une peine de prison allant jusqu'à 15 ans.

Le 4.7, le magazine Erkeçe est confisqué sur l'ordre de la Commission spéciale pour "obscénité".

Le 7.7, la presse turque annonce que plus de 40 mille étudiants d'université auraient été exclus des universités sur l'ordre du Conseil Supérieur de l'Enseignement (YOK), pendant la seule année scolaire 1984-1985.

Le 9.7, à Istanbul, le quotidien Bulvar est confisqué pour avoir publié les opinions d'un fanatique religieux. Deux responsables du journal, Yalçın Kamacıoğlu et Nazlı Ilıcak risquent chacun une peine de prison allant jusqu'à 15 ans sous l'accusation de "faire la publication de façon à affaiblir les sentiments nationaux de leurs lecteurs."

Le 10.7, l'éditeur responsable du quotidien Cumhuriyet, Okay Gönensin, est traduit devant un tribunal pour avoir critiqué les pratiques de la Commission contre les publications nuisibles.

Le 11.7, deux journalistes de l'hébdomadaire Hafta Sonu, MM Hüseyin Olcay et Vedat Levent Aras, sont condamnés à 3 ans de prison chacun pour avoir critiqué le Ministre de la Communication.

Le 17.7, l'éditeur responsable du quotidien Sabah, Metin Yılmaz est traduit devant un tribunal à Istanbul, pour avoir discrédité le gouvernement. Il risque une peine de prison de 6 ans.

Le 18.7, à Ankara, les correspondants du quotidien Milliyet et de l'Agence de presse UBA sont tabassés par des policiers alors qu'ils photographient le procès de six tortionnaires dans un tribunal.

Le 18.7, les procureurs ouvrent dix nouveaux procès: 3 contre Günaydin, 6 contre Tan et un contre Hafta Sonu, pour publication "obscène"

Le 24.7, deux responsables du magazine Playman, Mahmut Yakup Yılmaz et Savas Kalafat sont traduits

devant un tribunal pour publication "obscène".

Le 25.7, le jeune romancier Ahmet Altan et son éditeur Erdal Oz sont traduits devant un tribunal pour obscénité dans le roman intitulé "La trace dans l'Eau". La maison d'édition risque une amende de 10 millions de Lires turques.

Le 1.8, la Commission spéciale déclare "nuisible" le dernier numéro du magazine Erkeçe.

Le 7.8, l'éditeur de Güleryüzü, M. Adnan Akfırat est arrêté pour certains articles parus dans cette revue mensuelle.

Le 8.8, à Usak, un directeur de l'école primaire, Tahsin Cetin, est destitué par le Ministère de l'Education nationale pour avoir prononcé le mot "révolution" dans son allocution pendant une cérémonie.

Le 17.8, un concert du chanteur populaire Rahmi Saltuk, organisé dans la citadelle de Bodrum est interdit au dernier moment par les autorités locales. Ce chanteur contestataire a subi plusieurs fois ce genre de pratique et a été traduit à plusieurs reprises devant les tribunaux.

Le 21.8, l'Administration de la Radio-Télévision turque interdit le passage du film "Mission to Moscow" à la télévision alors qu'il a été annoncé dans le programme. Le motif: L'appréciation exagérée de l'Union Soviétique dans le film. Le porte-parole de l'administration déclare que la projection d'un tel film serait contraire à la politique étrangère de l'Etat.

#### L'EPREUVE D'AZIZ NESIN

L'humoriste renommé et Président du Syndicat des Ecrivains Turcs (TYS), Aziz Nesin reste toujours une des cibles principales de la terreur d'Etat.

Alors qu'il est jugé devant la Cour de la Sûreté d'Etat à titre de dirigeant de la Société culturelle Bilar pour avoir organisé sans autorisation des soirées culturelles, son intervention pendant la soirée d'hommage à Olof Palme, organisée le 11 juillet à Dikili, a été interdite en dernier moment par les autorités locales.

D'autre part, la famille de Nesin ne peut échapper non plus à la pression.

Son fils, Ali Nesin, a été arrêté et traduit devant la Cour martiale pour avoir transgressé la discipline militaire pendant qu'il faisait son service militaire. Ali Nesin, professeur d'université aux Etats-Unis, était sous les drapeaux depuis quelques mois.

Un autre universitaire d'origine arménienne Sevan Bedros Nisanyan a été également arrêté et traduit devant la cour martiale avec le jeune Nesin pour la même accusation.

#### LES LOUPS GRIS CONTRE WALLRAFF

Alors que la police allemande perquisitionnait le 12 juin 1986 au domicile du journaliste Gunther Wallraff, auteur du best-seller *Ganz unten* ("Tête de Turc") sur la condition des travailleurs turcs en RFA, l'ancien colonel Turkes, chef des Loups Gris turcs a lancé une campagne farouche contre cet auteur qui a dénoncé dans son livre les rapports proches entre les Loups Gris et l'extrême-droite allemande.

Le 2 juin 1986, Turkes, lors d'une réunion de ses sympathisants en Turquie, a affirmé que *Ganz Unten* serait une manipulation des communistes. Wallraff a répandu à cette calomnie le 4 juin en ces termes: "Il paraît que l'édition en turc de mon livre a bien paniqué Turkes et ses compagnons. Je crois qu'ils sont provoqués par Strauss et ses partisans qui n'ont pas pu réussir à me faire condamner dans le procès qu'ils avaient ouvert." En effet, Turkes a demandé à ses avocats en Allemagne fédérale d'intenter un procès à Wallraff.

## 11.598 RESSORTISSANTS TURCS PRIVÉS DE LA NATIONALITÉ TURQUE

D'après une étude effectuée par l'agence de presse ANKA sur les décrets gouvernementaux publiés dans le Journal officiel, 11.598 ressortissants turcs ont été privés de la nationalité turque depuis le coup d'état de 1980.

Parmi eux, 3.106 personnes ont demandé elles-mêmes la permission du gouvernement la levée de leur nationalité turque afin de se naturaliser dans un pays étranger.

Quant à 8.592 autres, ils sont privés de la nationalité turque par la décision du gouvernement suite à leur inculpation par les autorités militaires ou judiciaires.

Quelque 150 parmi ces derniers sont des opposants du régime exilés dans les pays étrangers. Ils sont privés de la nationalité turque sous l'accusation "de mener des activités nuisibles à l'Etat turc".

Dans ce groupe figurent la Présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP) Behice Boran, le Président du Parti Socialiste du Kurdistan Turc (TKSP) Kemal Burkay, les syndicalistes Yücel Top, Gültekin Gazioglu, Mehmet Karaca, Aydın Yesilyurt, Murat Tokmak, Halit Erdem, Bahtiyar Erkul, Semsî Ercan, Metin Denizmen, Kemal Daysal, Zeki Adsız, Yasar Arıkan, Müslim Sahin, Yücel Cubukçu, Sahabattin Buz, Salt Kozacioglu; les journalistes Dogan Ozgüden, İnci Tugsavul (tous les deux sont les rédacteurs d'Info-Türk), Umran Baran, Askin Baran, Kamil Taylan, Latife Fegan; les écrivains Demir Ozlu, Nihat Behram, Mahmut Baksı, Hüseyin Erdem, Mehmet Emin Bozarslan; les artistes Yılmaz Güney, Melike Demirag, Sanar Yurdatapan, Cem Karaca, Fuat Saka, Sahturna Dumlupınar, Hadi Ormanlar; les avocats Beria Onger, Hüseyin Yıldırım, Serafettin Kaya; les dirigeants de différentes groupes politiques, notamment Sarp Kuray, Pasa Güven, Ahmet Muhtar Sökücü.

D'autre part, devenu lui-même une tête de Turc de certains de ses compatriotes, Wallraff a décidé de s'exiler et il se réfugie depuis le 1er août aux Pays-Bas. Il réside très près de la frontière.

Il affirme être constamment sous surveillance et détenir la preuve que son téléphone a été placé sous table d'écoute. Il suppose que ces pratiques visent à identifier quelques-uns de ses informateurs (depuis le bouquin, ils affluent) dans des affaires délicates et dérangeantes.

## ACTES RACISTES ET XÉNOPHOBES

Le 5.1, à Sindelfingen, RFA, le travailleur turc Mehmet Ali Akpınar est agressé et blessé par six Allemands.

Le 7.1, à Kellinghusen, RFA, un groupe allemand s'attaque à la voiture d'une famille turque et en brise les vitres.

Le 8.1, à Farum, Danemark, deux jumelles turques âgées de 7 ans sont enlevées et violées par des inconnus dans une forêt.

Le 11.1, à Heiger, RFA, une épicerie turque est incendiée par des inconnus. Un travailleur turc est blessé.

Le 14.1, à Rotterdam, un ressortissant turc âgé de 23 ans est poignardé dans un café.

Le 14.1, à Hambourg, les Skin Heads s'attaquent à une famille turque et blessent trois personnes.

Le 19.1, à Hambourg, deux boutiques appartenant à des ressortissants turcs sont incendiées par des inconnus après avoir écrit des slogans racistes sur la façade.

Le 22.1, à Dortmund, la maison d'une famille turque est mise à feu.

Le 23.1, à Hambourg, les Skin Heads battent un jeune turc.

Le 25.1, à Chatleto, France, une jeune fille turque, Filiz Ergin, a été violée et assassinée.

Le 29.1, à Herne, RFA, un travailleur turc, Nadir Katran, est blessé par un groupe de jeunes allemands.

Le 1.2, à Heidelberg, RFA, la maison du travailleur turc Ibrahim Bastance est incendiée par des inconnus.

Le 27.2, à Brème, RFA, un chauffeur de taxi turc, Recep Aydınlar, est agressé dans sa voiture par un groupe d'allemands.

Le 28.2, à Berlin, des Skin Heads s'attaquent à des jeunes turcs dans la station de métro.

Le 12.3, à Hambourg, les ressortissants turcs habitant Hambourg constituent une Union pour pouvoir se défendre contre les attaques racistes.

Le 28.3, à Francfort, un camionneur turc, Tahir Capan, est agressé par un groupe de Skin Heads alors qu'il stationnait le véhicule.

Le 16.4, à Heiger, RFA, un restaurant turc est incendié par des inconnus. La famille turque habitant au premier étage se sauvent en se jettant par la fenêtre du bâtiment.

Le 22.4, à Nurnberg, un bâtiment habité par des familles turques est mis à feu par des inconnus.

Le 28.4, à Singen, RFA, une mosquée turque et deux épiceries appartenant à des Turcs sont saccagées par un groupe raciste.

Le 15.5, à Bonn, trois policiers allemands en civil s'attaquent à un club turc et blessent deux Turcs qui seront hospitalisés plus tard.

Le 3.6, à Brème, RFA, un vidéo-club turc est incendié par des inconnus.

Le 6.6, à Donauwörth, RFA, un camion turc est mitraillé au parking par des inconnus. Les agresseurs écrivent par la suite des slogans racistes sur le véhicule.

Le 7.6, à Nurnberg-Führt, RFA, un tribunal régional juge, lors du procès d'un raciste allemand, que d'écrire "Turcs, dehors" sur les murs ne constituerait pas un crime.

Le 13.6, à Hamburg, le travailleur turc İsmail Koç, est agressé par deux Skin Heads.

Le 23.6, à Hagen, RFA, un travailleur turc, Hasan Güvenç, est agressé par un groupe raciste alors qu'il allait à son travail.

Le 17.7, à München, une maison habitée par des familles turques est incendiée par des inconnus.

Le 19.7, à Dortmund, RFA, un groupe de jeunes allemands jete de l'explosif dans une épicerie turque.

Le 12.8, à Schiedam, aux Pays-Bas, un nouveau café ouvert par des ressortissants turcs est plastiqué par un groupe de droite hollandais.

Le 22.8, à Hambourg, le travailleur turc İlyas Demirtas est fusillé par des inconnus.

Le 27.8, à Francfort, des Skin Heads s'attaquent à un adolescent turc, Ziya Avcı.

Le 29.8, à Brème, RFA, une épicerie turque est incendiée par des inconnus.